



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2486**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles à usage d'espaces publics de voirie situées à Vancia rues des Pinsons, rue des Colverts et allée des Fauvettes et appartenant à divers colotis

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2486**

commune (s) :	Rillieux la Pape
objet :	Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles à usage d'espaces publics de voirie situées à Vancia rues des Pinsons, rue des Colverts et allée des Fauvettes et appartenant à divers colotis
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La SCI Rhône a réalisé une opération d'ensemble de logements sur un tènement situé à Vancia, au nord de la Commune de Rillieux la Pape, en vue de l'extension du hameau ancien de Vancia.

Dans le cadre d'une convention de transfert des équipements publics des 15 et 29 février 2008, la SCI Rhône, aménageur de l'opération d'urbanisation, s'est engagée à céder gratuitement à la Communauté urbaine de Lyon et à la Ville de Rillieux la Pape, les emprises et réseaux relevant de leur compétence respective.

La Communauté urbaine devait donc acquérir les emprises de voirie d'une surface d'environ 5 600 m² avec les réseaux d'eaux usées et d'eau pluviales ainsi que les bassins de rétention des eaux pluviales.

Cette convention de transfert a été approuvée par décision du Bureau n° B-2008-5928 du 4 février 2008.

Toutefois, compte tenu de la configuration actuelle du site, il a été convenu entre la Métropole de Lyon et la Ville de Rillieux la Pape, que la Métropole acquerrait les emprises et réseaux relevant de sa compétence, à l'exception des bassins de rétention des eaux pluviales, ceux-ci étant situés en souterrain des espaces verts à acquérir par la Ville.

Par ailleurs, au cours de la rédaction de l'avant-projet d'acquisition, à titre gratuit, entre la Métropole et la SCI Rhône, l'état hypothécaire a révélé que les parcelles cadastrées BL 685, BL 768 et BL 770 n'appartenaient plus à la SCI Rhône mais à divers colotis.

Il convient donc, aujourd'hui, de régulariser entre ces colotis et la Métropole, les fonciers correspondant aux espaces publics de voirie, ainsi qu'aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Il s'agit des parcelles de terrain ci-dessous désignées, représentant une superficie totale de 5 801 m², qui devront être intégrées au domaine public de voirie métropolitain :

Références cadastrales	Surface	Adresse
BL 685	3923	rue des Colverts, rue des Pinsons et allée des Fauvettes
BL 768	272	rue des Pinsons
BL 770	1606	rue des Pinsons

Conformément aux termes de la convention de transfert susvisée, les frais d'acte notarié seront pris en charge par les vendeurs ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Métropole, à titre gratuit, de 3 parcelles cadastrées BL 685, BL 768 et BL 770, représentant une superficie totale de 5 801 m², à usage d'espaces publics de voirie, situées à Vancia, rue des Pinsons, rue des Colverts et allée des Fauvettes à Rillieux la Pape et appartenant à divers colotis.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 30 janvier 2017 pour la somme de 800 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O4366.

4° - Les frais d'acte notarié sont pris en charge par les vendeurs.

5° - Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 – fonction 01, sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.